



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION DE DROITS DU SPECTACLE "CONJUGAL" DE L'ASSOCIATION L'AIR DE RIEN DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**DÉCISION N° DM-23-384
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en qualité qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la santé

CONSIDÉRANT la proposition de Sandrine LAFARGE-DUCASTEL, présidente de l'association *L'Air de Rien*, située 11 allée Nicéphore-Niepce 94300 Vincennes, pour la réalisation du spectacle « Conjugal » dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes, le mardi 21 novembre 2023, pour un montant de 1 550€ TTC (mille cinq cent cinquante euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec Sandrine LAFARGE-DUCASTEL, présidente de l'association *L'Air de Rien*, située 11 allée Nicéphore-Niepce 94300 Vincennes, pour la réalisation du spectacle « Conjugal » dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes, le mardi 21 novembre 2023, pour un montant de 1 550€ TTC (mille cinq cent cinquante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231012-lmc1H11252H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2023 Date de Publication : 12/10/2023
--